

DÉPARTEMENTS DE LA SAVOIE ET DE L'ISÈRE

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU
GUIERS ET DE SES AFFLUENTS

CONTRAT DE RIVIÈRE GUIERS 2000-2005

ÉTUDE BILAN ET PERSPECTIVES



RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE PHASE 2 : MODULE 4
Analyse et évaluation du bilan
(document définitif)

FÉVRIER 2007
06.B74.214

**contre
champ**

sol, eau, environnement

GEO+

GEOPLUS, SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SOMMAIRE

PARTIE E - ANALYSE ET SYNTHÈSE DU BILAN (MODULE 4)	1
E.0. METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION	1
E.1. RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIÉS EN 1998 (CEDRAT, 1999)	2
E.1.1. QUALITÉ DE L'EAU ET RESSOURCE EN EAU	2
E.1.2. HYDRAULIQUE (ET MORPHOLOGIE) DES COURS D'EAU	3
E.1.3. PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS	3
E.1.4. USAGES DE L'EAU ET DES COURS D'EAU	3
E.2. TABLEAUX D'ÉVALUATION DU BILAN	10
E.3. VALORISATION DE L'ÉVALUATION DU BILAN	11
E.3.1. DISCUSSION COLLECTIVE AUTOUR DE L'ÉVALUATION	11
E.3.2. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA DÉMARCHE (SYNTHÈSE ÉVALUATIVE)	12
E.3.3. PREMIÈRE EXPRESSION DES ENJEUX ACTUELLEMENT PERÇUS PAR LES ACTEURS LOCAUX	14

PARTIE E - ANALYSE ET SYNTHÈSE DU BILAN (MODULE 4)

Après les bilans factuels des modules 1, 2 et 3, le module 4 a pour but de présenter une analyse synthétique du Contrat de Rivière accompagnée d'une évaluation extérieure (un jugement), produit par l'équipe d'études.

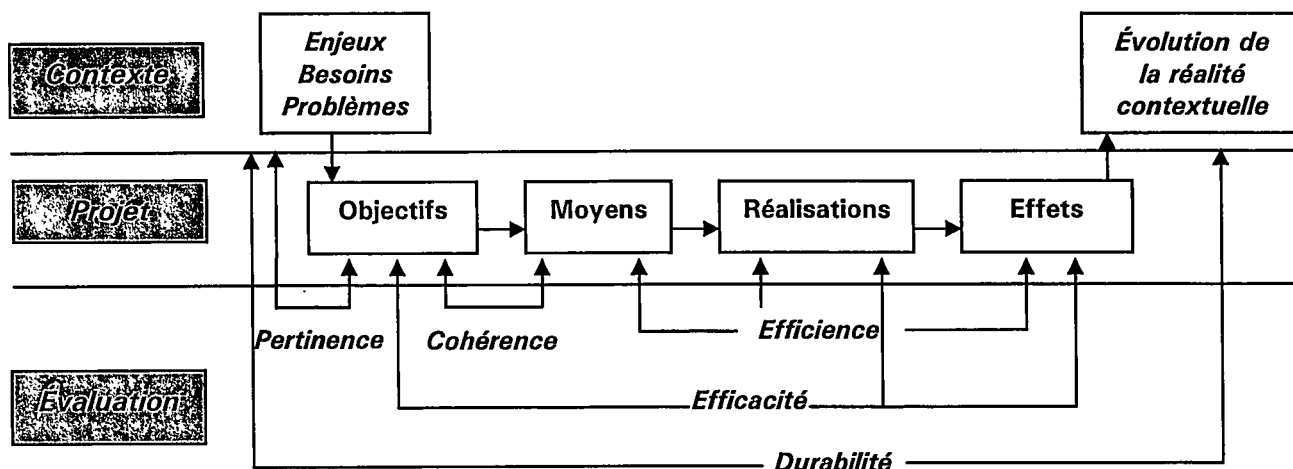
E.0. METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

Les critères de l'évaluation : pertinence, cohérence, efficacité/efficience... et durabilité

Cette partie vise à analyser l'adéquation entre les enjeux, les objectifs initiaux, les moyens et les résultats obtenus (souhaités et non souhaités). Cette analyse a été abordée selon les 4 critères proposés au cahier des charges de l'étude :

- **pertinence** : adéquation entre les enjeux et les objectifs,
- **cohérence** : adéquation entre les objectifs et les moyens mobilisés,
- **efficacité** : adéquation entre les objectifs et les résultats,
- **efficience** : adéquation entre les moyens et les résultats,

auxquels nous avons ajouté le critère de **durabilité**, qui permet de faire le lien avec l'avenir de la procédure... (Base de réflexions sur les perspectives : module 5).



Une évaluation « extérieure » et conjointe par les 2 bureaux d'études

Les tableaux ci-joint présentent les principaux jugements exprimés par les bureaux d'étude GEOPLUS et CONTRECHAMP, dans le cadre d'un travail conjoint de bilan-évaluation du contrat de rivière. Ainsi, les jugements portent aussi bien sur le fond de la procédure et de ses réalisations, que sur la forme (« manière » de faire).

Cette analyse fait suite à la première phase, fondée sur le recueil « séparé » d'informations objectives sur le contrat d'une part, et d'opinions auprès des acteurs engagés dans la démarche d'autre part, au titre des modules 1, 2 et 3.

Pour faciliter la lecture de cette évaluation, les jugements sont présentés dans des tableaux, par volet et sous-volet, et à l'aide de pictogrammes.

E.1. RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIES EN 1998 (CEDRAT, 1999)

Ce qui suit est un résumé des enjeux tels que décrits dans le rapport final du Contrat de Rivière datant de 1999 et précédant les programmes d'actions retenus.

E.1.1. QUALITE DE L'EAU ET RESSOURCE EN EAU

Considérations générales :

- l'eau est rare sur les hauts plateaux karstiques et devient plus abondante dès la sortie des gorges ;
- la gestion de l'eau a longtemps été tournée vers la production et la consommation, sans souci des conséquences à l'aval des rejets ou des prélèvements ;
- les eaux souterraines, dont les volumes disponibles sont importants, doivent être protégés pour l'alimentation en eau potable ;
- la qualité de l'eau se dégrade essentiellement à l'aval des agglomérations, surtout lorsque les débits de dilution sont insuffisants ;

Les différentes sources de pollution (*ou d'impact sur les débits*) :

- l'assainissement des eaux usées domestiques est, soit peu développé (dispersion de l'habitat), soit peut présenter de multiples dysfonctionnements ;
- les établissements industriels les plus importants ont des activités fortement consommatrices d'eau (papeteries, teintureries, traitement de surface, ...) et des rejets (aqueux) donc importants équivalent à 15000 EH (en DBO5) ;
- des centrales hydroélectriques limitent le débit au débit réservé (impact le plus sensible sur le Thiers qui reçoit la STEP de la CCLA) ;
- l'ensemble des industries agroalimentaires (fruitières et élevages de porcs) représentent 12000 EH et la majorité, situés en secteurs ruraux, disposent de systèmes d'assainissement très sommaires ;
- la pollution agricole a pour origine principale les effluents d'élevage sur le haut bassin versant, tandis qu'elle a plus pour origine les cultures (céréalières) sur les parties basses du bassin versant, même si l'élevage y est toujours important ;
- les élevages bovins et porcins de plus de 25 UGB représentent 13500 UGB, équivalents à près de 150000 EH, cette pollution est diffuse et l'ensemble de la pollution brute n'est pas rejeté directement au milieu aquatique ;

Les problèmes de qualité de l'eau :

- la qualité physico-chimique générale est globalement satisfaisante, du fait de débits soutenus et de bonne capacités d'autoépuration ;
- la qualité hydrobiologique se dégrade d'amont en aval ;
- la qualité bactériologique est généralement médiocre mais les quelques sports nautiques pratiqués ont une place relativement mineure en terme d'enjeu touristique ;
- il existe des points noirs localisés, dont les tronçons situés en aval d'agglomérations (*commentaire : le lien entre qualité observée des cours d'eau et sources de pollution potentielles n'a pas été fait à cette époque et ne l'est toujours pas précisément...*).

E.1.2. HYDRAULIQUE (ET MORPHOLOGIE) DES COURS D'EAU

- la morphologie des rivières porte les traces d'aménagements parfois lourds réalisés par le passé (endiguement, rectification, barrages, seuils) ;
- l'arrivée des Guiers Mort et Vif dans la plaine molassique a été aménagée à partir de 1955 (canalisation, protection des berges abruptes par enrochements), ce qui a conduit par réduction de la dynamique latérale à un problème d'incision des lits et d'entretien des ouvrages de stabilisation réalisés ;
- le Merdaret a été anciennement aménagé en Canal de l'Herrétang, il admet encore des débordements sans risques pour des zones habitées ;
- l'évolution du lit aval du Guiers a été maîtrisée par la « digue des Autrichiens » construite en rive gauche jusqu'au Rhône (*commentaire : l'enjeu était-il de la préserver ?*) ;
- sur l'Ainan et le Thiers, qui ont été aménagés (remembrement, rectification), les risques d'inondation sont quasi-inexistants (*commentaire : c'était sans tenir compte des facteurs aggravants comme le manque d'entretien ou la vétusté de certains ouvrages, comme l'a montré l'impact de la crue de l'Ainan...*) ;
- l'analyse des zones inondables du Guiers montre qu'il y a peu de zones de débordement majeur mettant en péril des biens et des personnes (la crue centennale est généralement contenue) mais la gestion des écoulements peut être améliorée par l'entretien de la ripisylve, un travail sur les capacités de certains ouvrages et sur le transport solide ;

E.1.3. PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS

- le territoire présente des atouts paysagers remarquables, valorisables au travers des cours d'eau ;
- les milieux humides perchés sur les hauts plateaux karstiques ou au milieu de la plaine molassique sont écologiquement très riches et aussi très menacés, alors qu'ils jouent un rôle écologique et hydraulique (*commentaire : c'est rapidement dit mais non exprimé sous la forme d'un objectif de protection...*)
- la ripisylve est souvent dense et peu entretenue, les berges abandonnées, constituant une barrière paysagère entre l'homme et la rivière et générant des risques d'embâcles ; la restauration apparaît nécessaire sur près de la moitié du linéaire (38 km de cours d'eau) (*commentaire : tous les cours d'eau n'étaient pas pris en compte...*) ;
- le morcellement de la ripisylve et son défrichement au profit de résineux (amont du bassin) ou de peupliers (aval du bassin) sont constatés (*commentaire : c'est rapidement dit mais non exprimé sous la forme d'un objectif...*) ;

E.1.4. USAGES DE L'EAU ET DES COURS D'EAU

- usages hydrauliques : obstacles à la libre circulation des poissons, au transport solide, problème du respect des débits réservés, problème de la multiplicité des ouvrages abandonnés ou non entretenus, intérêt patrimonial de certains ouvrages anciens ;
- pêche : la pression de pêche s'ajoute aux pressions de pollution ou de dégradation des habitats, les pêcheurs souffrent de la dégradation des peuplements piscicoles
- sports nautiques et autres activités : de fortes potentialités non mises en valeur autour de l'eau et des problèmes liés (seuils infranchissables, qualité bactériologique, conflits autour du canyoning, ...).

OBJECTIF GENERAL	Montant prévu / investi	Sous-objectifs et axes d'actions initiaux, formulés au démarrage du Contrat	Analyse de la pertinence Les objectifs retenus au contrat répondaient-ils de manière appropriée aux enjeux ?	Analyse de la cohérence Les moyens (ensembles d'actions) retenus répondaient-ils de manière appropriée aux objectifs ?	Analyse de l'efficacité / efficience Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des objectifs fixés / moyens mobilisés ?	Analyse de la durabilité Les résultats obtenus sont-ils durables ? à quelles conditions ?
A- AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU	12,4 M€ HT / 16,6 M€ HT (134%)	A1 : Poursuivre l'assainissement des collectivités locales - SDA pour toutes les communes ~40 opérations sur réseaux 8 nouvelles STEP et 1 extension	Objectif pertinent a priori : quelques « points noirs » de pollution domestique bien identifiés Pertinence locale (par secteur) difficile à évaluer car impact des rejets domestiques sur la qualité de l'eau observée non évaluée précisément (manque classique contrats 1 ^{ère} génération) Quid de la pollution bactériologique au regard des enjeux récréatifs liés à l'eau ?	Tous les schémas directeurs d'assainissement communaux prévus en préalable Globalement : le programme d'assainissement, réparti sur tout le bassin versant, semblait répondre à l'objectif Action par action : analyse difficile du bien fondé de chaque action (notamment sur réseau) du fait de l'absence d'indicateurs d'état initial, d'étude de variantes et d'indication des retombées attendues sur les milieux récepteurs (manque classique contrats 1 ^{ère} génération) Peut-être un manque de moyens déployés sur le traitement par rapport aux actions sur réseaux (non prise en compte du vieillissement des unités et de l'augmentation de la population) Sous-évaluation des moyens financiers nécessaires, notamment pour les STEP de montagne	Tous les schémas directeurs d'assainissement communaux réalisés, même si certains ont tardé Globalement : bon taux de réalisation/engagement des actions d'assainissement... mais avec un bémol sur les stations d'épuration Volet vecteur de mobilisation des élus... mais qui a pu occulter leur intérêt pour la « dimension milieux naturels » Une qualité de l'eau qui ne montre pas d'amélioration très nette, voire se dégrade localement : des points noirs subsistent (<i>cette remarque concerne aussi volets A2 et A3</i>) Impossibilité d'évaluer précisément l'efficacité de chaque action d'assainissement (bilan pas assez précis ne mettant pas en évidence les retombées par action ou groupe d'actions sur le milieu récepteur) (<i>cette remarque concerne aussi volets A2 et A3</i>)	Schémas directeurs d'assainissement constituant une base pour la suite des investissements à prévoir (analyse à globaliser et mettre en regard de la qualité actuelle des eaux) Volonté explicite de la plupart des élus de poursuivre sur ce volet Manque d'information sur les performances individuelles de chaque équipement réalisé Capacité des maîtres d'ouvrage (notamment communaux) à bien entretenir leurs équipements
	3,8 M€ HT / 5,9 M€ HT (155%)	A2 : Résoudre les problèmes liés aux rejets industriels et agro-alimentaires 3 industriels (M&F, Zolpan et PTB) 2 coopératives laitières (Entremont-le-Vieux et Domessin)	Objectif pertinent : « points noirs » de pollution industrielle et agro-industrielle bien identifiés	Cohérence actions industrielles (3 traitements autonomes) Solutions pour les 2 coopératives laitières non abouties (déficit études ?) Les autres rejets industriels avaient-ils été diagnostiqués ? (y compris ceux raccordés à des STEP)	3 STEP industrielles réalisées traitant correctement les effluents avec amélioration visible de la qualité des récepteurs. Traitement de la pollution colorée : facteur important de sensibilisation des acteurs et habitants et de l'approche positive du contrat STEP autonome de la coop. laitière d'Entremont ne donne pas les résultats espérés Quelle conclusion à l'étude du rejet de la coop. de Domessin ?	Nécessité d'un point sur les rejets agro-alimentaires du bassin (et autres rejets industriels non ou mal traités) Question des conventions de rejets des industries raccordées aux STEP collectives Thèmes et modalités de mobilisation des acteurs économiques pour une éventuelle suite

jugement très favorable
 jugement favorable
 jugement neutre (ou moyen)
 jugement défavorable
 jugement très défavorable
 Absence de jugement

OBJECTIF GENERAL	Montant prévu / investi	Sous-objectifs et axes d'actions initiaux, formulés au démarrage du Contrat	Analyse de la pertinence Les objectifs retenus au contrat répondaient-ils de manière appropriée aux enjeux ?	Analyse de la cohérence Les moyens (ensembles d'actions) retenus répondaient-ils de manière appropriée aux objectifs ?	Analyse de l'efficacité / efficience Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des objectifs fixés / moyens mobilisés ?	Analyse de la durabilité Les résultats obtenus sont-ils durables ? à quelles conditions ?
A- AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU	5,5 M€ HT / 4,2 M€ HT (76%)	A3 : Maîtriser les pollutions diffuses d'origine agricole - Opération Coordonnée pour 181 élevages de 25 à 70 UGB - Hors contrat : PMPOA1 pour les élevages de + de 70 UGB	 Objectif pertinent  Diagnostics précis des pressions et risques de pollution dus aux élevages fait par sous-bassin (sur bassins Guiers et Aiguebelette)	 Bonne cohérence : Opération Coordonnée sur petits élevages (60% des UGB) en complément au PMPOA1 (27%)  Implication effective de la profession agricole sur la durée du contrat suffisamment rare dans le cadre d'un contrat de rivière pour être soulignée (moyens humains, ingénierie technique et animation,...)  Difficulté à assurer la cohérence entre programme national PMPOA et contrat local (opération coordonnée)  ??? Quid des pollutions par les pesticides et par les engrais sur cultures (enjeu secondaire) ?	 Investissement de la profession agricole  Bonne mobilisation dans la 1 ^{ère} phase d'études 2000-2001 (DEXEL et cartes communales d'aptitude à l'épandage)  Blocage des crédits PMPOA 2001-2002 : répercussion très défavorable sur la dynamique locale (crédibilité de la démarche)  Sensibilisation efficace en termes d'évolution des pratiques agricoles (et de prise en compte des milieux) et redémarrage PMPOA2 malgré le « temps mort » (bon « rattrapage » de la situation)  Cartes communales d'épandage ayant permis de faire un lien explicite entre agriculture, territoire et collectivités  Nécessité d'un diagnostic agricole global réactualisé en fin de réalisation du PMPOA2 pour évaluer précisément l'évolution des pollutions liées à l'élevage	 Nécessité d'un diagnostic agricole global réactualisé sur l'élevage et les autres pollutions agricoles  ??? Pérennisation des liens entre projets territoriaux de gestion de l'eau et démarches agricoles  Volonté explicite des chambres d'agriculture de s'interroger sur les suites à donner à ce volet (thèmes et modalités)



jugement très favorable



jugement favorable



jugement neutre (ou moyen)



jugement défavorable



jugement très défavorable



Absence de jugement

OBJECTIF GENERAL	Montant prévu / investi	Sous-objectifs et axes d'actions initiaux, formulés au démarrage du Contrat	Analyse de la pertinence Les objectifs retenus au contrat répondaient-ils de manière appropriée aux enjeux ?	Analyse de la cohérence Les moyens (ensembles d'actions) retenus répondaient-ils de manière appropriée aux objectifs ?	Analyse de l'efficacité / efficience Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des objectifs fixés / moyens mobilisés ?	Analyse de la durabilité Les résultats obtenus sont-ils durables ? à quelles conditions ?
B- RESTAURER ET METTRE EN VALEUR LES COURS D'EAU	1,59 M€ HT / 1,89 M€ HT y/ travaux post-crue Ainan (119%)	B1 : Assurer la protection contre les risques naturels 12 actions de protection ou consolidation locale (berges, seuils, ponts...) 1 action de lutte contre l'enfoncement (St-Laurent-du-P.) 3 actions de type curage 3 actions diverses	Bonne pertinence de l'objectif, « classique » mais abordé avec un certain « souci environnemental » « Assurer la protection » : objectif restrictif par rapport à un objectif plus global de « gestion des risques » (entretien de la ripisylve peu mis en avant dans ce sous-volet, raccroché au volet B2) Pas d'objectif formulé sur la conscience du risque ni sur la vulnérabilité (manque classique contrats 1 ^{ère} génération)	Protections localisées : programme technique « classique », réduit au enjeux forts (traversées urbaines) Action par action : difficile de porter un jugement sur les solutions techniques proposées au départ (certaines remises en cause ensuite par les maîtres d'ouvrage pourtant associés au diagnostic) Ensemble d'actions isolées d'intérêt local, insuffisamment mis en lien avec l'entretien de la ripisylve (programme mis dans le sous volet B2, pourquoi ?) Diagnostic hydraulique incomplet géographiquement, ne tenant pas compte des affluents et sans approche globale de bassin : morphodynamique, zones humides, urbanisation ... (manques classiques contrats 1 ^{ère} génération) Aucun moyen retenu de sensibilisation spécifique aux risques (élus, riverains, ...)	Difficulté à légitimer des actions essentiellement d'intérêt local (protection de berge ou d'ouvrage) Une moitié des actions locales réalisées, certaines ayant nécessité des études plus précises Manque de vue d'ensemble de ce volet par le SIAGA, du fait de la réduction « géographique » des actions prévues sous sa maîtrise d'ouvrage et de la présence de plusieurs autres maîtres d'ouvrage locaux Choix du SIAGA de refaire une programmation plus opérationnelle de l'entretien-restauration de la ripisylve (plan d'entretien plus étendu géographiquement), puis d'embaucher un Technicien de Rivière mais ... Choix qui a entraîné un retard dans la mise en œuvre du programme d'entretien-restauration, qui n'a débuté qu'en 2003 Insuffisance de la concertation à l'échelle de certaines actions, dont le bien fondé ou les modalités sont discutés par certains acteurs (environnement et pêche)	Nécessité d'appréhender de manière globale (BV et tous affluents) et intégrée (hydraulique, y/c ruissellement, morphodynamique, écologique) ce volet : fait sur l'Ainan dans schéma en cours, à généraliser Réactivité et compétence SIAGA dans le cadre de la crue de l'Ainan ayant favorisé sa crédibilité et sa légitimité à long terme aux yeux de nombreux acteurs Intérêt à la mise en place d'une équipe d'entretien pérenne au SIAGA, au lieu de l'intervention d'entreprises Capacité à clarifier compétence et maîtrise d'ouvrage « cours d'eau » (quid de la gestion globale avec plusieurs maîtres d'ouvrage ?)

jugement très favorable jugement favorable jugement neutre (ou moyen) jugement défavorable jugement très défavorable Absence de jugement

OBJECTIF GENERAL	Montant prévu / investi	Sous-objectifs et axes d'actions initiaux, formulés au démarrage du Contrat	Analyse de la pertinence Les objectifs retenus au contrat répondaient-ils de manière appropriée aux enjeux ?	Analyse de la cohérence Les moyens (ensembles d'actions) retenus répondaient-ils de manière appropriée aux objectifs ?	Analyse de l'efficacité / efficience Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des objectifs fixés / moyens mobilisés ?	Analyse de la durabilité Les résultats obtenus sont-ils durables ? à quelles conditions ?
B- RESTAURER ET METTRE EN VALEUR LES COURS D'EAU	1,51 M€ HT / 2,04 M€ HT (135%)	B2 : Restaurer et gérer les potentialités naturelles 1) programme de restauration et d'entretien des berges (ripisylve et bois mort) 2) 8 seuils à aménager pour le franchissement piscicole 3) 2 actions « piscicoles » 4) réintroduction Loutre 5) 2 études de zones humides (CG38) 1 action diverse	 Bonne pertinence de l'objectif global, avec une tonalité environnementale affirmée (enjeux liés aux milieux aquatiques et humides remarquables bien identifiés dans les diagnostics préalables)	 Globalement : un volet « milieux aquatiques » mis en avant plus que dans un contrat « moyen », avec notamment un volet piscicole important (+ une action plus emblématique que pertinente de réintroduction de la Loutre)  1) Etude préalable à l'entretien partielle, n'ayant pas permis d'identifier les enjeux sur les affluents  2) et 3) Moyens retenus sur franchissement et gestion piscicole cohérents et complets  Enjeu lié à la qualité des habitats aquatiques oublié (manque classique contrats 1 ^{ère} génération)  5) Enjeu lié aux zones humides bien peu relayé dans les moyens (alors qu'assez bien identifié), sans « bonus » du Contrat (études citées déjà prévues hors contrat)	1) Cf. volet B1 pour l'entretien des cours d'eau, au regard des finalités avant tout hydrauliques de cet entretien  2) et 3) Programme piscicole « phare » de ce volet, bonne réussite  Peu de choses de prévues et de faites visant à l'amélioration de la qualité des habitats, mais...  Travail intéressant autour de l'étude piscicole et du Schéma de l'Ainan de 2005 en termes d'ouverture thématique (habitats et autres thèmes sur l'Ainan) et de partenariat  Site de la Corderie : une opération « alternative » très intéressante et bien mise en valeur (reconnaissance régionale de son caractère « pilote »)  Sensibilité encore globalement limitée des acteurs à la prise en compte des milieux naturels, hors mondes « environnement » et « pêche »	 Schéma de l'Ainan et étude piscicole : ouverture sur une programmation intégrée mettant en avant l'approche « habitats » (à étendre)  Prise en compte de l'enjeu « zones humides » (et liens avec les bassins voisins : Aiguebelette, Petite Bièvre, ...)  Plan de gestion piscicole interdépartemental du Guiers : un pas en avant pour une gestion globale des milieux aquatiques



jugement très favorable



jugement favorable



jugement neutre (ou moyen)



jugement défavorable



jugement très défavorable



Absence de jugement

OBJECTIF GENERAL	Montant prévu / investi	Sous-objectifs et axes d'actions initiaux, formulés au démarrage du Contrat	Analyse de la pertinence Les objectifs retenus au contrat répondaient-ils de manière appropriée aux enjeux ?	Analyse de la cohérence Les moyens (ensembles d'actions) retenus répondaient-ils de manière appropriée aux objectifs ?	Analyse de l'efficacité / efficience Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des objectifs fixés / moyens mobilisés ?	Analyse de la durabilité Les résultats obtenus sont-ils durables ? à quelles conditions ?
B- RESTAURER ET METTRE EN VALEUR LES COURS D'EAU	0,65 M€ HT / 0,33 M€ HT (51%)	B3 : Mettre en valeur les sites remarquables (en zones naturelles) 5 sentiers « simples » et 1 aire de détente - mise en continuité de sentiers existants (Val d'Ainan) 1 circuit nature (Guiers Mort) 1 circuit historique (Guiers Mort) 1 parcours pédagogique (Marais de Chirens, CG38)	Objectif pertinent au vu de l'important attrait et intérêt récréatif des Guiers (bien mis en évidence dans l'étude préalable, très complète)	Actions retenues cohérentes avec le double objectif (valoriser et préserver les milieux), d'où programmation restant dans une gamme « naturelle » (sentiers) Programme apparaissant comme un ensemble d'actions isolées, insuffisamment mis en lien entre elles, avec les autres démarches touristiques et les acteurs locaux et usagers Quid des sports d'eau vive ? (gestion de la pratique, aménagements des sites ...) ? Propositions pas très opérationnelles et problèmes fonciers oubliés (manque classique contrats 1 ^{ère} génération)	Une moitié des actions réalisées (soit une 10aine au final), mettant en exergue des problèmes fonciers et/ou de portage local (maîtrise d'ouvrage dispersée et communale le plus souvent, manque d'implication ou de motivation locale) Peut-être un programme initial pas assez riche (nombre d'actions trop limité) au regard des difficultés de réalisation inhérentes à ce type d'actions Actions peu mises en lien entre elles Communication assez faible autour de ces actions, ne relayant pas ou peu le Contrat de Rivière Faiblesse du partenariat de projets autour du développement « touristique », notamment avec le PNR de Chartreuse Faiblesse du partenariat autour de la gestion des sports d'eau vive Volets très peu évoqués par les acteurs, alors qu'a priori dotés d'un fort potentiel culturel de sensibilisation (déficit de lisibilité, notoriété, dispersion ???)	Actions a priori à fort potentiel de sensibilisation mais nécessité d'un schéma préalable multipartenarial et de se donner les moyens d'évaluer l'appropriation par la population Liens avec le Lac d'Aiguebelette, liens entre Montagne et Plaine Durabilité des actions en terrain privé : nécessité de conventionnement pour spécifier l'entretien (à qui incombe-t-il ?) et l'accès aux sites Comment sensibiliser-informer les pratiquants de sports d'eau vive et la population touristique en général ? Volonté explicite des acteurs du tourisme à s'impliquer dans une future démarche, susceptible de renforcer sa « dimension développement local » Préoccupation des acteurs du tourisme afin de permettre à la population locale de bénéficier aussi de l'offre touristique et de ses acquis
	0,43 M€ HT / 0,38 M€ HT (88%)	B4 : Réconcilier la rivière et la ville 5 aménagements paysagers « simples » péri-urbains 4 mises en valeur de patrimoine bâti 3 sentiers « urbains » (Pont-de-B. 38)	objectif pertinent, étant donné notamment les multiples traversées urbaines des cours d'eau, mais ... « Ville » n'incluait pas les villages aussi traversés (enjeu jugé secondaire) ?	Moyens retenus en villes assez importants (en nombre, en coût) et cohérents avec la situation de l'époque (malgré 2-3 actions pas très liées à l'eau) Pas d'actions dans les villages sur les Guiers amont, l'Ainan, le Thiers ... : idées, et capacités financières des communes avaient-elles été étudiées ?		

jugement très favorable jugement favorable jugement neutre (ou moyen) jugement défavorable jugement très défavorable Absence de jugement

OBJECTIF GENERAL	Montant prévu / investi	Sous-objectifs et axes d'actions initiaux, formulés au démarrage du Contrat	Analyse de la pertinence Les objectifs retenus au contrat répondaient-ils de manière appropriée aux enjeux ?	Analyse de la cohérence Les moyens (ensembles d'actions) retenus répondaient-ils de manière appropriée aux objectifs ?	Analyse de l'efficacité / efficience Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des objectifs fixés / moyens mobilisés ?	Analyse de la durabilité Les résultats obtenus sont-ils durables ? à quelles conditions ?
C- ASSURER LA COORDINATION, LA COMMUNICATION ET LE SUIVI	0,39 M€ HT / 0,65 M€ HT (167%)	C1 : Donner au Syndicat les capacités de coordination des opérations 1) création d'un poste de « technicien de rivière » 2) création d'un poste administratif prévu sur 5 ans	 Objectif pertinent mais partiel au niveau de la définition des missions : l'animation globale du contrat revenant plutôt à un « chargé de mission » qu'à un « technicien » (manque classique contrats 1 ^{ère} génération)  Dimension politique du SIAGA insuffisamment mise en avant par rapport à la dimension technique	 Moyens globalement réduits au regard de l'ensemble des missions à assurer, avec au départ des risques de dispersion du « technicien de rivière » (seul)  Poste technique au SIAGA non prévu dès la phase d'élaboration (études préalables)  Soutien administratif (poste de secrétaire-comptable) prévu   Création préalable à la démarche d'une structure de bassin versant, effaçant frontières historiques et physiques, apte à porter une démarche globale... mais transformation longue et incomplète (dans les faits) en syndicat de maîtrise d'ouvrage  Forme de gouvernance collective originale dans le cadre d'un bureau composé d'un président et de 3 vice-présidents, adapté à la complexité du territoire (2 départements notamment)	 Profil et compétences de la chargée de mission adaptés de fait aux missions effectives (personne présente depuis le départ, avant la signature)  Manque de moyens humains pour assurer l'ensemble des missions, notamment de terrain (volet B) au départ, d'où entre autres un retard des actions du volet B  Création d'un poste supplémentaire de « technicien de rivière » fin 2001  Vitalité réduite du Comité de Rivière et du conseil syndical, déficit de relais des délégués communaux  Commissions thématiques non fonctionnelles, hormis pour le volet agricole	  Existence et action du SIAGA jugées légitimes et indispensables par de nombreux acteurs... mais nécessité pas toujours ressentie par les acteurs d'une clarification concernant les compétences et les moyens accordés localement au SIAGA  Quid de la pérennisation de l'équipe au-delà de la procédure ?  Quid de l'évolution de la gouvernance du SIAGA et de sa dynamique politique ?  Quid du partenariat avec structure de développement local (Avant Pays savoyard, PNR Chartreuse,...) ?

 jugement très favorable  jugement favorable  jugement neutre (ou moyen)  jugement défavorable  jugement très défavorable  Absence de jugement

OBJECTIF GENERAL	Montant prévu / investi	Sous-objectifs et axes d'actions initiaux, formulés au démarrage du Contrat	Analyse de la pertinence Les objectifs retenus au contrat répondaient-ils de manière appropriée aux enjeux ?	Analyse de la cohérence Les moyens (ensembles d'actions) retenus répondaient-ils de manière appropriée aux objectifs ?	Analyse de l'efficacité / efficience Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des objectifs fixés / moyens mobilisés ?	Analyse de la durabilité Les résultats obtenus sont-ils durables ? à quelles conditions ?
C- ASSURER LA COORDINATION, LA COMMUNICATION ET LE SUIVI	0,19 M€ HT / 0,11 M€ HT (58%)	C2 : Informer sur le Contrat et sensibiliser sur la gestion des milieux aquatiques 1) Journal d'information (3/an) 2) Film vidéo 3) Exposition illustrée 4) Sensibilisation des scolaires 5) Cycles de sensibilisation des élus et techniciens communaux 6) Ecole de Pêche 7) Plan de gestion piscicole interdépartemental prévu sur 5 ans	Objectif pertinent, « classique »	Moyens diversifiés, « classiques » pour l'essentiel (1 à 4) Intérêt de mettre l'accent sur la sensibilisation des élus, ainsi que sur la mise en place d'outils coopératifs durables autour de la pêche et de la protection du milieu aquatique (Ecole de Pêche, Plan de gestion « piscicole ») Adaptation projet Ecole de pêche au contexte local (rivière difficile, monde de la pêche pas forcément mobilisé pour cette action)	Partenariat associations environnementales sur actions sensibilisation scolaire et avec Avant-Pays Savoyard sur Forum Bleu Vert Périodicité journal SIAGA insuffisante mais insertion dans la presse locale et municipale appréciée Exposition de bonne qualité réalisée mais faible communication et diffusion de l'outil Faiblesse du cycle de sensibilisation élus et techniciens communaux (1 seule conférence) Adaptation site Internet (en remplacement du film) aux usages des acteurs et habitants du territoire Plan de Gestion « piscicole » interdépartemental co-écrit par les 2 Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique à la suite de l'étude piscicole de 2005	Intérêt de disposer d'un plan de communication pluriannuel, garant de la cohérence des actions, et mettant en avant les partenariats possibles (relais de communication selon les thèmes) Quid de la pérennisation de la sensibilisation au-delà de la procédure ? La sensibilisation des élus notamment aura-t-elle des effets durables sur la gestion de l'eau ? Capacité des acteurs de la pêche à s'organiser à l'échelle du bassin versant Capacité des 2 Conseils Généraux à accorder leurs politiques, par exemple à propos du Plan de gestion piscicole (tourisme pêche)
	0,09 M€ HT / 0,13 M€ HT (144%)	C3 : Mettre en place un suivi du Contrat de Rivière 1) Suivi de la qualité de l'eau 2) Suivi piscicole 3) Bilan du Contrat de Rivière	Objectif pertinent, qui avait le mérite d'être formulé (souvent oublié dans les 1ers contrats)	Moyens cohérents « pour l'époque » mais dans l'absolu insuffisants financièrement pour couvrir toutes les thématiques finement (manque classique contrats 1 ^{ère} génération) Absence d'outils de suivi administratif, financier et technique (manque classique contrats 1 ^{ère} génération) pour mettre en œuvre un véritable suivi du Contrat (tableaux de bord, ...)	Qualité technique des études de qualité de l'eau et piscicole (cahiers des charges complets et bien suivis) Mise en place d'une étude « bilan et perspectives », au lieu d'un simple bilan, mais moyens financiers limités ayant obligé une participation plus importante de la Chargée de Mission au module 2 (investissement important en temps et retard de l'étude, du fait de la non-centralisation préalable des données relatives aux multiples maîtres d'ouvrage hors SIAGA) Nous vous laissons évaluer l'étude bilan-évaluation...	Quid de la valorisation des études (synthèse et vulgarisation) A quand la mise en place d'un véritable suivi des milieux aquatiques (observatoire) ? Quid de la mobilisation des acteurs locaux pour envisager les suites (module 5 de la présente étude) ?

jugement très favorable
 jugement favorable
 jugement neutre (ou moyen)
 jugement défavorable
 jugement très défavorable
 Absence de jugement

E.3. VALORISATION DE L'EVALUATION DU BILAN

E.3.1. DISCUSSION COLLECTIVE AUTOUR DE L'EVALUATION

Le grand tableau avec entrée par objectifs a été adressé, sous la forme d'une note intermédiaire, pour lecture et examen à l'ensemble des acteurs et partenaires du contrat de rivière conviés à la réunion de discussion du module 4 (172 personnes conviées). Chaque personne a été invitée à relever par avance parmi les jugements émis les 3 ou 4 leur posant le plus de questions, soit parce qu'ils n'en saisissaient pas le sens, soit parce qu'ils étaient en désaccord ou en accord avec eux. Une réunion collective, le **23 novembre 2006**, a permis ensuite à chaque acteur d'exprimer son point de vue devant l'ensemble du groupe.

Le choix d'une telle méthode de travail était motivé à la fois par :

- le souhait que les acteurs s'approprient effectivement l'évaluation et comprennent que les jugements des cabinets pouvaient donner lieu à une discussion ;
- la volonté de favoriser une écoute mutuelle entre acteurs, nécessaire au travail de réflexion collective à mener dans le cadre du module 5 ;
- le désir de les impliquer plus activement dans la réflexion conduite par les cabinets sur les enjeux à retenir pour l'avenir.

Même si les acteurs ne se sont pas forcément systématiquement conformés à cette « règle du jeu », tous ont effectivement pris la parole, sachant que la plupart se sont déclarés en accord avec les jugements émis par les cabinets d'études (aucun désaccord exprimé) et qu'ils ont surtout voulu relever les points qui les avaient marqués dans la procédure (et non strictement dans l'évaluation).

Voici la synthèse des points de vue les plus marquants ou les plus fréquents exprimés lors de cette réunion du **23 novembre 2006** :

Concernant le volet A :

Plusieurs personnes relèvent la pertinence d'avoir commencé par faire les **Schémas Directeurs d'Assainissement des communes**, tout en regrettant que, de fait, les actions inscrites (avant les schémas) n'étaient pas bien clairement définies, ni dans leur faisabilité ni dans leur priorité au regard des répercussions attendues sur les milieux. Plusieurs relèvent un manque clair d'indicateurs, qui interpelle, de même que la difficulté à lire les résultats de l'action dans une évolution positive de la qualité de l'eau (l'évolution n'est pas franche, pourquoi ?). Un début de réponse se trouve dans le fait que la qualité n'était au départ pas franchement dégradée et qu'une légère amélioration est plus difficile à lire qu'une franche amélioration à partir d'une situation plus dégradée. Pour beaucoup d'élus, la réussite de ce volet se lit d'abord dans la liste des actions d'assainissement réalisées, qui est importante même s'il reste des travaux à faire, la STEP interdépartementale en cours tenant lieu d'action phare de ce volet.

A propos du volet agricole, il est surtout relevé la difficulté à mettre en œuvre un **programme local** (opération coordonnée) dépendant de financements nationaux (PMPOA) et la frustration qui a découlé de l'arrêt de la procédure en cours de Contrat. Mais plusieurs personnes émettent des points de vue positifs sur le travail accompli (cartes d'épandage, évolution des pratiques, ...). Des questions sont posées à propos des pesticides, de leur non prise en compte au départ et du poids de leur pression, tant agricole que non agricoles.

Concernant les volets B1-B2 :

Si plusieurs personnes relèvent le **bon travail du SIAGA** (ou avec le SIAGA) concernant l'entretien des cours d'eau, le volet « risques » est cité surtout à partir de l'événement de l'Ainan et de la bonne réaction que la crue a suscitée, sous l'égide du SIAGA (travaux, étude intégrée par la suite). Pour autant, un acteur au moins relève l'impact négatif sur les milieux des travaux drastiques qui ont eu lieu dans l'urgence sur ce cours d'eau. D'autres regrettent le **manque de prise en compte des milieux naturels dans les travaux** (lourds) sur berges, alors qu'à l'inverse, certains élus ont l'impression qu'« on ne fait pas beaucoup pour les berges ». D'autres se questionnent sur le mélange des compétences (qui fait quoi entre le SIAGA et la commune ou la communauté de communes ?). Enfin, certains « techniciens » relèvent le manque d'approche globale sur ce thème et de valorisation, au départ et par la suite, de la nécessaire mémoire du risque.

Concernant les actions sur les milieux naturels, le jugement est plutôt **positif sur le programme piscicole** (franchissement de seuils, études, ...), alors qu'il est **négatif sur les zones humides**, seulement « citées au départ » mais pour lesquelles pratiquement aucun effort n'a été fait dans le cadre du Contrat de Rivière. Ponctuellement, l'aménagement du site de la Corderie est cité comme une « action pilote très positive ».

Concernant les volets B3-B4 :

On remarque que ces volets n'ont amené aucune remarque notable, très peu d'avis ou d'allusions à leur sujet, sur ce qui s'est fait ou non. Ils apparaissent secondaires pour les acteurs présents, qui étaient invités à s'exprimer sur ce qui leur paraissait important dans l'évaluation.

Concernant le volet C :

Tous les avis exprimés **gratifient le travail de coordination, d'animation, de relais, de conseil technique mené par le SIAGA**. Pour autant, certains expriment que « le SIAGA n'est pas responsable de tout » ou que « le SIAGA fait ce qu'il peut... », sous-entendant un certain **manque de moyens alloués à la structure**. Certains élus reconnaissent leur manque d'investissement pour le syndicat, « s'appuyant peut-être de trop sur l'équipe technique ». Par ailleurs, il est exprimé plus ou moins directement que **concertation et communication pourraient être améliorées**.

Au moins un élu relève le travail positif de sensibilisation réalisé avec les scolaires.

Il nous a semblé que le « tour de table » réalisé le 23 novembre (avec plus d'une trentaine de personnes présentes) a permis une bonne synthèse du bilan et de l'évaluation de ce Contrat de Rivière Guiers, en en donnant **une image globalement positive, sans pour autant interdire les questionnements et les échanges de points de vue**.

E.3.2. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA DEMARCHE (SYNTHESE EVALUATIVE)

A partir des avis émis lors de cette réunion et de notre propre avis extérieur, nous proposons un **second tableau synthétique, mettant en avant les principaux points forts et points faibles de la démarche**, qui complète la première approche évaluative par objectif et permet une dernière vision synthétique de l'évaluation.

	Points forts	Points faibles
Préparation et démarrage du contrat	• mobilisation locale, notamment à cause de la coloration du Guiers (pollution industrielle) • première importante mobilisation des élus avec la création d'un syndicat d'études en 1993 (première structure interdépartementale locale) • bons diagnostics préalables, même si avec les défauts de l'époque (manque d'indicateurs, ...), coordonnés par un assistant à maître d'ouvrage et pilotés par la DDAF 38 : bonne pertinence des enjeux identifiés • Implication effective de la profession agricole sur la phase diagnostic	• lenteur de la mobilisation des élus, non facilitée par la présence de 2 départements • un agrément provisoire qui entrave le démarrage du projet (2 réserves) et une longueur dans l'instruction du dossier par les 2 départements • une mobilisation quasi-exclusive des élus derrière les 2 volets A1 et B1... (le reste semblant être porté par les autres acteurs : monde de la pêche, environnement,...) • objectifs ni précis, ni sectorisés, ni hiérarchisés, d'où une certaine difficulté à analyser la pertinence initiale des programmes d'actions (manque de lisibilité des objectifs) • manque de liens et de cohérence globale (explicites et implicites) entre les sous-programmes d'actions • Poids des acteurs extra-locaux sur la dynamique initiale
Contenu (réalisations) du contrat	• volet A : bon taux de réalisation des actions, même si retards, aussi bien sur l'assainissement domestique (A1), industriel (A2) et agricole (A3) • amorçage d'une prise de conscience « environnementale » des élus autour du volet B (ripisylve, actions piscicoles...) • utilité sociale de l'emploi de personnes en réinsertion pour l'entretien des cours d'eau bien perçue • volet « entretien » bien mené, depuis l'embauche d'un technicien de rivière en 2001 • volet C : bon conseil technique aux communes par le SIAGA et volet scolaire, conduit en partenariat constructif avec associations environnementales et bien perçu	• décalage important entre la préparation technique du contrat (études 1996-1997) et le démarrage opérationnel en 1999-2000 • arrivée de la chargée de mission après le bouclage du Contrat • démarrage un peu « lent » du contrat, du fait de la nécessaire prise de contacts par la chargée de mission et de la diversité des tâches qui lui étaient allouées • volet A : entrave du programme agricole par l'arrêt de la procédure PMPOA durant 2 ans très mal vécue • volet B sauf entretien : actions locales pouvant sembler dispersées ou manquant de liens, faible lisibilité globale des programmes, multiplicité des maîtres d'ouvrage et taux de réalisation moyens • entretien des cours d'eau : un retard important dans le démarrage de l'entretien (2003), et des cours d'eau secondaires non pris en compte • volet C : de l'information (plus ou moins efficace et suivie) mais peu de sensibilisation ciblée des publics d'usagers ou d'élus
Fonctionnement du contrat	• sensibilisation des élus à la nécessité d'une gestion globale du bassin versant et légitimité désormais reconnue du SIAGA (au-delà du Contrat de Rivière) • prise de conscience de la nécessité de compétences locales (équipe technique SIAGA), manquant actuellement de moyens • bon fonctionnement du bureau politique du SIAGA	• un certain flou au départ pour certains sur les attributions du SIAGA (statuts d'ailleurs assez flous dans la formulation des compétences) • manque de liens (partenariats) avec les structures, opérateurs, maîtres d'ouvrage existant autour de l'action du SIAGA dans le Contrat de Rivière, sur des sujets potentiellement charnières (tourisme et loisirs, urbanisation, ...) • liens un peu « faibles » avec le Contrat de Lac d'Aiguebelette • mobilisation insuffisante des élus-relais
Perspectives	• assez bonne mobilisation pour le bilan • envie partagée de tirer les enseignements de ce premier contrat • attentes explicites pour une suite opérationnelle (un second contrat) • territoire du bassin du Guiers ayant acquis une vraie identité	• manque de réflexions des acteurs locaux sur la forme (adéquation de la procédure, ..) et attentes importantes sur les aides financières • enjeux environnementaux perçus très différemment par certains mondes d'acteurs (actions sur le lit, les berges, les zones humides...), d'où des risques de conflits d'objectifs ou de priorités pour la suite...

E.3.3. PREMIERE EXPRESSION DES ENJEUX ACTUELLEMENT PERÇUS PAR LES ACTEURS LOCAUX

La réunion du 23 novembre a également été l'occasion pour les acteurs locaux, naturellement déjà « tournés vers l'avenir » et désireux de « tirer profit de ces 10 années d'expérience », d'émettre un certain nombre d'idées prospectives. Nous avons ainsi vu émergé les enjeux actuellement perçus comme prioritaires par les acteurs locaux :

1. **Qualité des eaux et assainissement** : encore des travaux à mener, en s'appuyant au préalable sur un diagnostic plus complet (sur certains paramètres sur les eaux souterraines aussi) ou plus précis et hiérarchisé (identification des sources de pollution majeures) de la qualité de l'eau ;
2. **Ressource en eau potable et plus généralement, gestion quantitative de la ressource en eau** : souhait d'attention quant aux convoitises exprimées sur la ressource du pied de Chartreuse (transferts d'eau vers l'extérieur du bassin), enjeu piscicole et plus largement hydrobiologique liés aux débits d'étiage ;
3. **Risques naturels liés à l'eau** : nouvel enjeu des eaux pluviales urbaines, nécessité d'une gestion adaptée de l'occupation des sols (passage d'une logique de « protection » à une logique de « gestion globale » et de prise en compte dans l'aménagement et le développement du territoire), question de la mémoire du risque (notamment sur le Guiers lui-même) ;
4. **Qualité des milieux naturels aquatiques et rôle des zones humides** : impact des aménagements (même anciens) du lit et des berges, « nouvel enjeu » des zones humides (nécessitant une approche de territoire et un lien avec Aiguebelette).

Ces 4 grands enjeux ont été repris et abordés parfois différemment par les acteurs, selon leur propre « sensibilité ». On relèvera que l'enjeu 4 (autour des milieux et des zones humides) n'est pas forcément mis en avant, ni même cité, par un certain nombre d'acteurs.

A ces 4 enjeux thématiques, le groupe a ajouté, de manière explicite, l'enjeu transversal de la **gestion globale de bassin versant et de la pérennisation du SIAGA** au-delà de la procédure qui se termine : au départ strictement sous-tendu par le Contrat de Rivière, le SIAGA est désormais reconnu comme nécessaire à la gestion globale engagée autour de l'eau sur le territoire.

Cette première expression des enjeux présentée ci-dessus a servi de base à la réflexion poursuivie dans le cadre du module 5.



Bourg-de-Péage le 6 février 2007

Pour GEOPLUS,
Hélène LUCZYSZYN
Service Hydraulique-Environnement

Pour CONTRECHAMP,
Jean-Baptiste CHERMERY



2, place Chardonnet 69001 LYON

Tél : 04 78 39 31 18 - Fax : 04 78 39 34 16

Mail : contrechamp2@wanadoo.fr



GEOPLUS, SOCIETE D'ETUDES

Siège social

Z.I. Sud - Allée du Vivarais - BP 172

26304 BOURG-DE-PEAGE CEDEX

Tél. 04 75 72 80 00 - Fax 04 75 72 80 05

Agence de GRENOBLE

14 A, rue de Mayencin

38400 SAINT MARTIN D'HERES

Tél. 04 38 37 00 11 - Fax 04 38 37 00 44

Agence de LYON

Z.A. Grange Neuve

38790 DIEMOZ

Tél. 04 78 69 36 62 - Fax 04 78 69 36 62